

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Master mention Géographie parcours Aménager les transitions : Espaces, Ressources et Sociétés (ALTERS)

Géographie



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR des lettres,
langues,
sciences
humaines et
des sociétés

Présentation

Le parcours ALTERS est un master en géographie et aménagement formant les futurs cadres supérieurs des métiers de la transition, de l'aménagement et du développement territorial.

Objectifs

- Approfondir les questions liées aux transitions socio-environnementales et leur aménagement ;
- Former les futurs cadres des métiers de l'aménagement et des transitions ;
- Préparer à l'insertion sur le marché du travail par l'intervention des professionnels du domaine

Savoir-faire et compétences

- Approfondissement des connaissances disciplinaires et scientifiques propres au champ de la Géographie, de

l'Aménagement et des transitions (les connaissances de base sont considérées comme acquises en licence) ;

- Capacité à établir un diagnostic territorial ;
- Connaissance des enjeux autour des transitions, de l'aménagement et de l'environnement des territoires aussi bien dans leur dimension historique que spatiale (différentes échelles, types d'espace) ;
- Appropriation des méthodes (analyse spatiale, approche systémique...) et techniques (cartographie, géomatique, principes de droit et finances publiques...) propres à la Géographie et à l'Aménagement, en vue de la poursuite en doctorat (après des stages en laboratoires de recherche) ou de l'insertion professionnelle immédiatement après le master (après des stages professionnels dans un organisme d'accueil : collectivité territoriale, bureau d'étude, entreprise engagée dans le développement territorial durable) ;
- Capacité à rédiger et à présenter oralement au moyen d'une expression claire, pertinente et valorisante ;
- Analyse de situations et propositions de solutions, rédaction de notes de synthèse, de rapports et de mémoires argumentés.



Organisation

Organisation

LA FORMATION est organisée sur deux années complémentaires. La première année est plutôt tournée vers l'acquisition des savoirs. La deuxième sur les pratiques professionnelles dans le domaine des transitions et de l'aménagement.

Chaque année est décomposée en deux semestres :

- le premier semestre (d'octobre à mars) est consacré aux enseignements
- le deuxième semestre (de mars à juin, voire août) est consacré au stage et à la rédaction du mémoire

Contrôle des connaissances

Contrôle continu

Admission

Conditions d'admission

Sur dossier via la plateforme Mon Master.

Une lettre exposant les motivations et précisant le projet professionnel du/de la candidat(e) fait partie des attendus de cette candidature.

Modalités de candidature

Mon Master (Master 1) : du 17 février au 16 mars 2026

eCandidat (Master 2) : date à venir

Pré-requis obligatoires

Être titulaire d'une licence en géographie, aménagement, d'un diplôme d'architecture, éventuellement d'une licence d'histoire, de sciences sociales, de droit, de sciences politiques.

Et après

Poursuite d'études

Le Master offre principalement des débouchés professionnels, mais peut donner lieu à la préparation d'une thèse en géographie et aménagement.

Insertion professionnelle

Le Master ALTERS permet d'intégrer les métiers :

- Des collectivités territoriales et de leur gouvernance
- De l'environnement et de l'aménagement
- Du management du patrimoine naturel
- De l'expertise et du conseil en développement territorial durable
- De l'information géographique et de la communication

Les débouchés concernent aussi les métiers de la recherche en sciences sociales appliquées au territoire.

Si les dimensions nationales et internationales sont abordées, le master ALTERS prend largement en compte le contexte régional (Île-de-France, Métropole du Grand Paris, département de la Seine-Saint-Denis) où des emplois dans les domaines des transitions, de l'aménagement et du développement territorial durable sont proposés



par les collectivités territoriales, les bureaux d'études ou les organismes et associations de l'économie sociale et solidaire.